



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L'AVEYRON

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale des travaux de restauration de l'espace mobilité du Tarn à Saint-Hilarin dans le département de l'Aveyron se déroulera pendant 17 jours consécutifs du mercredi 27 novembre 2019 à 9h30 au vendredi 13 décembre 2019 à 12h30 inclus sur le territoire de la commune de Rivière-sur-Tarn.

M. Jean-Marie MAUREL, retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné, par le tribunal administratif en tant que commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Rivière-sur-Tarn.

Le dossier d'enquête pourra être consulté aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie de Rivière-sur-Tarn. Il sera également consultable pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique mis à disposition du public aux deux sites suivants : Mairie de Rivière-sur-Tarn, Route de Fontaneilles, 9 place de la Maison des Activités, 12640 RIVIERE-SUR-TARN les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et à la Communauté de communes Millau Grands Causses, 1 place du Beffroi, CS 80432 12104 MILLAU les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h. Il sera accessible sur le site internet de la préfecture de l'Aveyron : <http://www.aveyron.gouv.fr> pendant cette même durée.

Les observations et les propositions du public sur la demande pourront être, pendant le délai de l'enquête :

- portées par les intéressés sur le registre d'enquête correspondant ouvert à cet effet dans la mairie de Rivière-sur-Tarn ;
- adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête située à la mairie de Rivière-sur-Tarn
- versées sur le registre dématérialisé à l'adresse électronique suivante : <https://www.cc-millaugrandscausses.fr/Environnement/EnquetePubliqueSaint-Hilarin.aspx>
- adressées par courriel aux adresses électroniques suivantes : e_p.saint-hilarin@cc-millaugrandscausses.fr sbef-enquete-publique1@aveyron.gouv.fr
- présentées verbalement au commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public les jours et horaires suivants :
 - mercredi 27 novembre 2019 de 9h30 à 12h30,
 - mercredi 4 décembre 2019 de 9h30 à 12h30,
 - vendredi 13 décembre 2019 de 9h30 à 12h30.

Des informations complémentaires peuvent être sollicitées auprès du demandeur : Monsieur le Président de la Communauté de communes de Millau Grands Causses domicilié Hôtel de la communauté, 1 place du Beffroi CS 80432 12104 Millau Cedex, tél : 05 65 61 40 20, courriel : contact@cc-millaugrandscausses.fr

Le préfet statuera sur cette demande dans un délai maximal de trois mois à compter du jour de réception par la Direction Départementale des Territoires (DDT) du dossier de l'enquête transmis par le commissaire enquêteur par un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou par un arrêté de refus. Ce délai de trois mois peut éventuellement être prorogé par arrêté préfectoral motivé.

A l'issue de la procédure d'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur dans la mairie de Rivière-sur-Tarn, en obtenir communication sur demande adressée à la DDT service biodiversité eau et forêt – 9 rue de bruxelles – Bourran – BP 3370 – 12033 Rodez Cedex 9 ou le consulter sur le site internet de la préfecture : <http://www.aveyron.gouv.fr/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à Rodez, le **25 OCT. 2019**
Le directeur départemental des territoires,

Laurent WENDLING